

DEPARTEMENT ORNE ARRONDISSEMENT MORTAGNE AU PERCHE	COMMUNE DE RÉMALARD EN PERCHE Extrait du registre des délibérations Délibération n° D20211109-08								
<table border="1" data-bbox="84 347 462 504"> <tr> <th align="left" colspan="2">Nombre de conseillers</th></tr> <tr> <td>En exercice</td><td align="center">23</td></tr> <tr> <td>Présents</td><td align="center">12</td></tr> <tr> <td>Votants</td><td align="center">23</td></tr> </table> Date de la convocation : 21/10/2021 Date d’affichage : 21/10/2021	Nombre de conseillers		En exercice	23	Présents	12	Votants	23	Séance du mardi 09 novembre 2021 Présents : Patrick RODHAIN, Marc CARRÉ, Marie-Christine SALIN, Philippe LAUNAY, Isabelle CHARRON, Thierry LAURENS, Anne REVEL, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, Sylvie CHARTRAIN, Édith GOMES, Élise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, Sébastien GARNIER, Anne SYLVESTRE, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, Mathieu LECOURBE, Marie-Laure TOUTAIN, Franck TREMEREL, Muriel BANSARD Jean-Pierre CHEVALLIER, Emmanuelle FREDOUILLE. Excusés : Anne REVEL ayant donné procuration à Patrick RODHAIN Secrétaire de séance : Franck TREMEREL
Nombre de conseillers									
En exercice	23								
Présents	12								
Votants	23								

Enquête publique : projet situé à St Arnoud des Bois

Une enquête publique est prescrite par arrêté inter-préfectoral de l’Eure-et-Loir et de l’Orne sur la demande d’autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l’environnement présentée par la SARL DU BROSSERON, dont le siège est situé 1 rue de la levée lieu-dit « Le Brosseron » 28190 Saint-Arnoud-des-Bois concernant le projet de restructuration de l’élevage de volailles de chair (cf. dossier joint).

Après en avoir échangé, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de la SARL DU BROSSERON comportant un plan d’épandage du fumier issu de son activité sur le territoire de la commune de Rémalard en Perche.

Adopté à l’unanimité

Pour extrait conforme,


Patrick RODHAIN